

MAIRIE DE MONTAULIN

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M. Josselin ROGER (excusé, pouvoir à Mme Emilie KLEIN), et de Mme Marie-Luce HINGANT (excusée).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. RENAUD T. arrivera en retard.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE,

ACCEPTE la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Troyes Champagne Métropole pour l'aménagement de la Grande Rue (R.D.123) – Réalisation d'ouvrages Eaux Pluviales.

CHARGE Monsieur le Maire de la signer et de la transmettre aux services de Troyes Champagne Métropole.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE,

ARRETE comme suit, le programme des festivités des 13 & 14 juillet 2022.

Sur proposition de la commission jeunesse et sports, loisirs, culture, communication et cérémonies réunie en date du 9 juin 2022,

ARRETE, comme suit, le programme des festivités du 13 juillet 2022 :

- **22 heures** : rassemblement pour la retraite aux flambeaux, départ à l'intersection rue des Hâtelles / Grande Rue (sécurité assurée par les S.P.V. du C.P.I. de Montaulin),
- **23 heures** : tir du feu d'artifice sur la place du village par M. Cyrille GOTORBE et par M. Christophe DAUPHIN.

ARRETE, comme suit, le programme des festivités du 14 juillet 2022 :

- **11 heures 30** : cérémonie au Monument aux Morts et vin d'honneur,
- **12 heures 30** : déjeuner champêtre organisé par la Municipalité ; plateaux repas vendus par la Commune, préparés par SEJOURNANT, inscriptions et règlements en Mairie les 2 & 9 juillet 2022 de 10h à 12h.
Buvette assurée par l'Association des parents d'élèves A2RM pendant le repas et tout au long de l'après-midi.
- **15 heures** : jeux pour tous ; concours tir à la carabine, concours lancer franc, concours tir au but, pêche à la ligne, chamboule tout, jeux en bois, jeux autour du terrain, concours manipulation bouteilles de champagne.
- **16 heures 30** : goûter pour les enfants
- **17 heures** : lâcher de ballons

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE,
FIXE les prix suivants pour les plateaux repas qui seront vendus par la Commune pour le déjeuner champêtre du 14 juillet 2022 : 10 € pour les plateaux adultes et 6 € pour les plateaux enfants de moins de 10 ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,
PREND ACTE de la répartition du Capital social de la Société SPL-XDEMAT au 1^{er} semestre 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 7 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,
EMET un avis favorable sur la demande d'enregistrement relative à l'augmentation de la capacité de production de l'unité de méthanisation de la Société PANNAIS ENERGIE se trouvant sur le territoire de la Commune de Thennelières et à la modification et à l'extension du plan d'épandage afférent.

Arrivée de Monsieur Teddy RENAUDX.

Le Conseil Municipal,
Prend note :
- Que la fête des écoles aura lieu le vendredi 01/07/2022 à Rouilly-Saint-Loup.
- Que les travaux d'assainissement ont débuté le 13 juin 2022.
- Que la permanence pour l'inscription au repas champêtre du 14/07/2022 sera tenue par Mme KLEIN E et Monsieur le Maire le samedi 02/07/2022 (10h-12h) et par Mme ZWAHLEN E. et Mme ZEBO LOCATELLI V. le samedi 09/07/2022 (10h-12h).

Le Maire de MONTAULIN,
Rémy MARTY
